

DA 009 – 20.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 6 octobre 2020

relative à un

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 136'807.87 À LA DA 127 – 16.06 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON

Vu le crédit d'engagement de CHF 2'940'000.00 voté par le Conseil municipal le 4 octobre 2016 et approuvé par le Département compétent le 28 novembre 2016 ;

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à CHF 3'076'807.87 dépassant le crédit brut voté, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les raisons citées ci-dessous ;

vu que les coûts liés aux problèmes d'accès des camions n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial, mais qu'ils se sont avérés nécessaires au bon déroulement du projet (le cas échéant) ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 8 septembre 2020 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 28 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 136'807.87 destiné à couvrir le montant des travaux dus à des problèmes d'accès camions en lien avec la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;
- 2 d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement DA 127 – 16.06 voté le 4 octobre 2016.

